Image not found or type unknown

Inaptitude aux travail suite agression de mon employeur

Par **Kawa971**, le **16/11/2015** à **22:49**

Bonjour suite à un premier arrêt de travail 6 mois avant le cas que je vais vous exposé en date du 15 décembre 2014 mon employeur viens aux mains sur moi avec des paroles très deplace je décide donc de partir voir mn médecin traitant celui ci me prescrit un arrêt d accident de travail avec 17 jours itt avec arcellement moral il décide de voir un chirurgien dentiste ayant trois dents de déchausser je fais une main courante en gendarmerie car pour pas cause de gros probleme à ca societe je ne porte pas plainte pourquoi? Car les gendarmes m'annonce d allé le cherche avec les menottes voilà pourquoi la plainte je ne l ai pas faite ensuite je suis suivi par un psy et une inaptitude au travail après trois mois par la médecine du travail suite à un passage d'un inspecteur de la cpam mon employeur ni les faits !!! La cpam m'interdit donc de continué les arrêts en at mais les passes en maladie??? Le seul témoin qui avait ce jour etait des caméras et celui si c'est tellement vente de dire à des tiers personne qu'il avait appelé son avocat le jour j et le passage de l'entreprise des caméras m Mme n ayant toujours pas étais règle un centimes de la cpam et surtout jai deux dents prête à tombé j'ai pris un avocat mais j'aimerais pour mon moral une reponse à cela merci mil fois Herve

Par **P.M.**, le **17/11/2015** à **08:24**

Bonjour,
Même pour vous rassurer, on ne peut pas présumer de la suite et de ce que vous voulez faire, mais je pense que l'erreur c'est de ne pas avoir déposé plainte, maintenant, il me semble que vous devriez voir avec votre avocat d'une part, et le médecin traitant, d'autre part, ce qu'il est possible de faire...
Pour les images de l'agression, il est à craindre qu'elles n'aient pas été conservées...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés